

Thème : Les obligations du jeune avocat

Date : Vendredi 10 février 2023 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 1

Objectifs :

- *Savoir appréhender toutes les obligations d'un avocat entrepreneur qui débute*
- *Acquérir les bons réflexes d'anticipation pour sécuriser son activité*

Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Obligations fiscales

- Micro BNC
- Déclaration Contrôlée
- TVA

2. Obligations Sociales

- La protection sociale
- L'ACRE
- Les cotisations sociales

Obligations Comptables

- Le livre journal
- Le registre des immobilisations
- Les recettes imposables
- Les charges déductibles
- La déclaration de bénéfice non-commerciaux

➤ **Moyens pédagogiques :** Cas pratique, conférence avec échanges interactifs, remise d'un support pédagogique lors de la séance.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Nadine SERRES Directrice de la formation à l'ANAFAGC.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.